

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28	
Nombre de présents : 22	Nombre de procurations : 6	
Pour : 23	Contre : Abstention : 5	
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI
M. Jean-Marc RETY	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Denis CORDIER	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Cécile MATHELIN	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Naminata SAVANE	Mme Ophélie MARSOLLIER
Mme Béatrice SIMON	Mme Céline LAFLEUR	
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Jonas MOUNDANGA (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Martine DÉRIOT (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Pascal CAMBON (pouvoir à M. Fernando NOVO)	

N° 2026-053 : Vote du Compte Administratif 2025

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint aux Finances, rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, et notamment à ses articles L. 1612-12 et L. 5722-1, « l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif [...] ».

Dans ce cadre, il s'agit de présenter le Compte administratif 2025 de la Ville de Longvic, document budgétaire retraçant les mouvements de dépenses et de recettes réalisées, et arrêtant les résultats comptables de l'exercice qui peuvent se résumer tel qu'il suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	14 552 279.25 €	2 943 215.39 €	17 495 494.64 €
(-) DÉPENSES	13 461 621.47 €	5 236 614.75 €	18 698 236.22 €
(=) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 090 657.78 €	- 2 293 399.36 €	- 1 202 741.58 €
(+) REPORT DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS	2 777 457.47 €	499 503.28 €	3 276 960.75 €
(=) RÉSULTAT DE CLÔTURE	3 868 115.25 €	- 1 793 896.08 €	2 074 219.17 €

Après reprise des résultats des exercices antérieurs, inscrits au budget 2025, le résultat du Compte administratif 2025 s'établit à 2 074 219.17 € (cumul des opérations réelles et des opérations d'ordre budgétaires), et totalise :

- un excédent de 3 868 115.25 € en section de fonctionnement
- un déficit de 1 793 896.08 € en section d'investissement.

Le Compte administratif 2025 fait par ailleurs mention des restes à réaliser en investissement, lesquels s'établissent à 532 855.25 € en dépenses et 1 181 125.05 € en recettes à la clôture de l'exercice 2025, et seront repris au Budget primitif 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 5722-1, et L. 2313-1 ;

VU le rapport de présentation ci-annexé et la maquette budgétaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et en l'absence de Madame Céline TONOT, Maire au cours de l'exercice 2025, qui s'est retirée de l'assemblée :

APPROUVE le Compte administratif de la Ville de Longvic dressé par la Maire Céline TONOT pour l'exercice 2025,

ARRÊTE les résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2025 tels que présentés ci-dessus ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS